

04.12.2012 - 15:31 Uhr

Des garanties plus longues pour les consommateurs suisses / Nikon Suisse prolonge à 3 ans sa garantie sur les appareils photo

Zurich/Egg (ots) -

Alors que la période des achats de Noël bat son plein, Nikon Suisse prolonge la garantie accordée à ses clients à 3 ans à partir de la date d'achat. Tous les clients qui ont acheté leur appareil photo durant l'année 2012 en bénéficieront également. Cette garantie exhaustive de 3 ans est totalement inédite sur le marché des appareils photo suisses et souligne une fois de plus l'exigence de qualité traditionnellement très élevée de la marque.

Des avantages également accordés aux anciens clients

Cette nouveauté profite aussi aux clients de Nikon Suisse qui ont acheté leur appareil photo en cours d'année. Ainsi par exemple, la Swiss Garantie de deux ans sera prolongée d'une année supplémentaire pour un appareil acheté en janvier 2012. Selon Lukas Jufer, General Manager de Nikon Suisse, cette mesure est un geste important vis-à-vis de la clientèle très fidèle de la marque: «Nous voulions récompenser tous les clients qui nous ont acheté un appareil photo Nikon en 2012 et ne pas réserver cet avantage qu'aux futurs clients».

Des investissements indispensables

Jusqu'à présent, les clients de Nikon Suisse bénéficiaient déjà d'une année de garantie supplémentaire par rapport à la garantie de 12 mois accordée à l'étranger. Des prestations de garantie de cette étendue nécessitent toutefois des investissements considérables de la part du fabricant. Car les durées de garantie plus longues génèrent d'une part des coûts et ces prestations complémentaires augmentent d'autre part les coûts de traitement.

Obligation légale de garantie: la Nikon Swiss Garantie va plus loin

Une révision de l'obligation légale de garantie entrera en vigueur en Suisse dès le 1er janvier 2013. Elle prévoit que le vendeur assumera désormais une garantie de 2 ans vis-à-vis du client (contre 1 an jusqu'à présent) pour les défauts déjà présents au moment de la vente.

La Nikon Swiss Garantie (3 ans), en revanche, est une prestation complémentaire facultative accordée par Nikon Suisse à ses clients. Dans un cas couvert par la garantie, Nikon Suisse répare ou remplace pendant trois ans, à partir de la date d'achat, tout appareil photo vendu par ses soins.

Pour les clients de Nikon Suisse, les nouvelles règles de garantie applicables dès à présent constituent donc un cadeau de Noël et de fidélité supplémentaire.

Contact:

Nikon AG
René Rüdisühli
Im Hanselmaa 10
8132 Egg

Tél.: +41/43/277'27'82
Mobile: +41/79/949'74'18
E-Mail: xmas@nikon.ch
Web: www.nikon.ch